

Fiche de données de sécurité

Ultra-Che® Cuivre 7,5% EDTA (CAN)

SECTION 1: IDENTIFICATION

Ultra-Che® Cuivre 7,5 % EDTA Nom du produit :

Numéro d'unité/ID produit : 1415440, 1415441 Nom commun: Engrais liquide de cuivre

Description chimique: Sel de diammonium et de cuivre EDTA

Usages recommandés : Produit d'engrais - Consulter l'étiquette du produit pour les directives d'utilisation complètes.

Restrictions d'utilisation : Consulter l'étiquette du produit pour toutes restrictions d'utilisation potentielles.

Fabriqué pour : Fournisseur initial:

WINFIELD SOLUTIONS, LLC

101-302 Wellman Lane

WINFIELD UNITED CANADA, ULC NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR URGENCE MÉDICALE : 1-877-424-7452 (24 heures)

St. Paul, MN 55164-0589, USA Saskatoon, Saskatchewan S7T-0J1, CAN

1-306-249-5112

EN CAS D'URGENCE, FUITE, INCENDIE, EXPOSITION OU ACCIDENT, APPELER:

CHEMTREC 1-800-424-9300 (24 heures)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU D'URGENCE: Liquide bleu foncé avec une légère odeur d'ammoniac. L'inhalation d'une grande concentration de vapeur ou de brouillard peut causer une irritation des voies respiratoires. Provoque une irritation des yeux et de la peau.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ :

Yeux : Provoque une irritation modérée, mais temporaire des yeux.

Peau : Provoque une irritation modérée de la peau, incluant de la rougeur et des démangeaisons.

Inhalation: L'inhalation de grandes concentrations de vapeur ou de brouillard peut causer une irritation des voies respiratoires et un inconfort.

Ingestion: Peut être nocif si ingéré.

Conditions préexistantes: Les conditions préexistantes respiratoires peuvent être aggravées par l'exposition à des vapeurs ou aux

brouillards.

C.P. 64589

Effets chroniques sur la santé : Aucune connue

NTP: Non répertorié CIRC: Non répertorié OSHA: Non répertorié Cancérogénicité

CLASSIFICATION DU SIMDUT 2015 : Catégorie 2B d'irritant oculaire; catégorie 2 d'irritation cutanée; catégorie 3 pour la toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

MENTION D'AVERTISSEMENT: ATTENTION

MENTIONS DE DANGER:

Provogue une irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.



Pourcentage du produit avec une toxicité inconnue : 0 %

CONSEILS DE PRUDENCE :

Prévention : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection. Éviter de respirer les brouillards, les

aérosols ou les fumées. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la Intervention:

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement en cas de malaise. En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stocker dans un endroit bien ventilé et sécurisé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stockage: Élimination : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales.

SECTION 3 : COMPOSITIO	N/INFORMATION SUR	LES INGRÉDIENTS
Ingrédient	% (poids)	Num. registre CAS
Sel de diammonium et de cuivre EDTA	52,0 %	67989-88-2
Ammoniac libre	< 2,0 %	7664-41-7
Voir la sect	ion 8 pour les limites d'exposition	n.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Inhalation : Éloigner la victime de la zone contaminée vers l'air frais et aider la respiration au besoin. Consulter un médecin ou appeler

un centre antipoison pour obtenir des conseils de traitement.

Ingestion: Consulter un médecin ou appeler un centre antipoison pour obtenir des conseils de traitement. Ne pas faire vomir à moins

d'y être invité par un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

Yeux: Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Soulevez les paupières pour faciliter l'irrigation. Le

cas échéant, enlever les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer. Consulter un médecin si

l'irritation persiste.

Peau : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau avec de l'eau, puis laver avec de l'eau

et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

SECTION 5: MEASURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Brouillard d'eau, mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée Procédures de lutte contre l'incendie: Porter un appareil respiratoire isolant NIOSH/MSHA et une combinaison complète contre le feu. Endiguer la zone pour éviter tout déversement et contamination des sources d'eau. Éliminer l'eau de lutte contre les incendies plus tard. Éviter de respirer les vapeurs; rester sous le vent.

Produits de combustion dangereux : La décomposition thermique peut inclure du gaz d'ammoniac toxique et/ou des oxydes de cuivre et d'azote dangereux et toxiques

Incendie et explosion inhabituels : Les contenants fermés peuvent exploser en raison de l'expansion de la vapeur à la chaleur élevée.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles : Voir la section 8 pour les équipements de protection individuelle à porter lors du confinement et du nettoyage d'un déversement concernant ce produit.

Précautions environnementales : Ne pas permettre au produit déversé de pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

Méthodes de confinement : Contenir le produit déversé par zone endiguant avec du sable ou de la terre.

Méthodes de nettoyage : Couvrir le déversement avec un matériau absorbant inerte comme du sable, de la vermiculite ou autre matériau approprié. Aspirer, pelleter ou balayer le matériau et le placer dans un conteneur pour l'élimination. Ne pas placer le produit déversé dans son contenant original.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Assurer une ventilation adéquate au cours de la manipulation et de l'utilisation. Nettoyer immédiatement les déversements qui se produisent lors de la manipulation. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation. Observer une bonne hygiène après l'utilisation de ce matériau, surtout avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou de se maquiller.

Stockage : Conserver dans un endroit sécurisé, à l'écart des enfants, de la nourriture et des produits alimentaires. Conserver dans le contenant original seulement et dans un endroit frais, sec et bien ventilé à une température supérieure à la température de stockage minimale Température minimale de stockage : 0 °C (32 °F)

SECTION 8 : MI	ESURES CONTRÔ	LE DE L'EXPOSITION/PRO	TECTION INDIVIDUELLE
Directives d'exposition			
Composant :	OSHA PEL	ACGIH TLV	NIOSH REL
Ammoniac	35 mg/m3 ou 50 ppm	24 mg/m3 ou 35 ppm 15 min. STEL	27 mg/m3 ou 35 ppm 15 min. STEL
(NUM. CAS 7664-41-7)	8 heures TWA	17 mg/m3 ou 25 ppm 8 heures TWA	18 mg/m3 ou 25 ppm 8 heures TWA
Brouillards et poussières de			
cuivre	1 mg/m3	1 mg/m3	1 mg/m3
(comme Cu)			

Protection respiratoire: Pour la plupart des conditions bien ventilées, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Si les concentrations dans l'air dépassent les niveaux permis ou si une condition respiratoire préexistante existe, utiliser un respirateur purificateur d'air approuvé NIOSH avec des cartouches approuvées pour les vapeurs organiques, l'ammoniac et les particules générales.

Contrôles d'ingénierie : Aération locale : Fournir des systèmes centraux ou locaux d'aération aspirante afin de maintenir les

concentrations dans l'air inférieures aux limites PEL de l'OSHA ou à d'autres limites d'exposition spécifiées.

Une ventilation locale est préférable.

Gants de protection : Porter des gants de protection chimique.

Protection des yeux: Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques ou des lunettes de sécurité et un écran facial complet. Les lentilles de contact ne sont pas des dispositifs de protection pour les yeux. Une douche oculaire d'urgence ou un approvisionnement en

Suite à la page suivante

Date de révision : 21 – SEPT – 2017 2 de 5

eau doit être facilement accessible dans la zone de travail.

Autres vêtements ou équipement de protection : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes pour éviter le contact avec la peau.

Pratiques de travail/hygiène: Ne jamais manger, boire, ni faire l'usage du tabac dans les zones de travail. Observer une bonne hygiène après l'utilisation de ce matériau, surtout avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou de se maquiller.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Liquide Densité ($H_2O = 1$): 1,258 (typique) Pression de vapeur (mm Hg): Non déterminé Point de congélation : Non déterminé Plage/point d'ébullition : Densité de vapeur (air = 1) : Non déterminé Non déterminé Solubilité dans l'eau (% poids) : 100 % : Ha 7.5 - 8.5Viscosité: Point d'éclair : Non combustible Non déterminé

Apparence et odeur : Liquide bleu foncé avec une légère odeur d'ammoniac.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Le contact avec des comburants forts peut entraîner un danger d'incendie ou d'explosion.

Stabilité chimique : Le produit est stable à la température et à la pression ambiante, dans des conditions de stockage et de manutention

normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Ne se produira pas

Conditions à éviter : Éviter la chaleur excessive.

Matériaux incompatibles: Oxydants, bases et acides forts

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique peut inclure de l'ammoniac et des oxydes de zinc et d'azote

dangereux et toxiques

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË

Effets sur les yeux : Le contact oculaire peut causer une irritation modérée, mais temporaire. D'autres effets peuvent inclure

le larmoiement et/ou une vision trouble.

Effets sur la peau : DL50 estimée = 3788 mg/kg. Le contact oculaire peut causer une irritation modérée. L'exposition

prolongée ou répétée peut entraîner des rougeurs de la peau, des éruptions cutanées, une dermatite ou

d'autres réactions cutanées.

Effets d'inhalation aigus : CL50 estimée > 5.0 mg/LEffets oraux aigus : DL50 estimée = 2839 mg/kg

Toxicité des organes cibles Une exposition unique, de courte durée aux vapeurs d'ammoniac peut entraîner une irritation des voies

spécifiques : respiratoires.

TOXICITÉ CHRONIQUE

Effets chroniques : Aucune connue
Cancérogénicité : Aucune connue
Mutagénicité : Aucune connue
Tératogénicité : Aucune connue
Toxicité reproductive : Aucune connue

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ :

Yeux : Provoque une irritation modérée, mais temporaire des yeux.

Peau : Provoque une irritation modérée de la peau, incluant de la rougeur et des démangeaisons.

Inhalation: L'inhalation de grandes concentrations de vapeur ou de brouillard peut causer une irritation des voies respiratoires et un

inconfort.

Ingestion: Peut être nocif si ingéré.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

RÉSUMÉ ENVIRONNEMENTAL : Non déterminé

DONNÉES SUR L'ÉCOTOXICITÉ :

Toxicité chronique et aiguë sur les poissons : Non déterminé
Toxicité aiguë chez l'invertébré aquatique : Non déterminé
Toxicité des plantes aquatiques : Non déterminé
Toxicité aiguë et prolongée des oiseaux : Non déterminé
Toxicité abeille : Non déterminé

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX:

Absorption/Mobilité Sol:

Persistance et dégradabilité non déterminées:

Non déterminé

Potentiel de bioaccumulation:

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Déchets: Éliminer en conformité avec les lois et règlements provinciaux, locaux et fédéraux.

Contenant : Triple rincer et recycler le récipient ou en disposer en conformité avec les lois et règlements provinciaux, locaux et fédéraux.

	SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
DOT (ÉU. Terrestre) :	Ce produit n'est pas réglementé par le ministère américain des Transports en tant que matériau dangereux par voie terrestre pour des quantités inférieures à 1896 litres (501 gallons). Pour des quantités supérieures ou égales à 1896 litres (501 gallons): UN3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a (Ammoniac), 9, PG III, RQ
IMDG (Mer) :	Non déterminé
IATA (Air) :	Non déterminé
TMD (Canada) :	Non réglementé

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

Inventaire TSCA: Tous les composants sont soit inscrits sur la liste d'inventaire TSCA ou sont exempts de l'être.

Liste canadienne des produits domestiques : Tous les composants sont soit sur la liste des substances non-domestiques ou sur la liste des substances domestiques.

Réglementations fédérales des Etats-Unis

Informations SARA Titre III:

Article 302 - Substances extrêmement dangereuses : Ammoniac (NUM. CAS 7664-41-7)

Article 311/312 - Catégories de danger : Immédiat (aigu)

Article 313 - Les produits chimiques suivants sont soumis aux exigences de déclaration de l'article 313 du titre III, Superfund Amendments et Reauthorization Act de 1986 et 40 CFR 372 :

Composés de cuivre 52 %; Ammoniac (NUM. CAS 7664-41-7) < 2,0 %

CERCLA - Ce produit contient les produits chimiques suivants qui ont une quantité à déclarer (RQ) dans le cadre du Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA):

L'ammoniac (7664-41-7) a une quantité à déclarer de 45,4 kg (100 lb) atteinte avec 1896 litres (501 gallons) de produit.

<u> </u>
ÉVALUATION DES Santé 2 DANGERS NFPA Inflammabilité 0
DANGERS NFPA Inflammabilité 0 Réactivité 0
4= Sévère 3= Élevée 2= Modéré 1= Léger 0= Minimum Suite à la page suivante

Avertissement : Les informations présentées ici sont basées sur les données disponibles provenant de sources fiables et exactes au meilleur de la connaissance de Winfield Solutions. WinField Solutions, LLC ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude des données ou des résultats obtenus par l'utilisation de ce produit. Rien ici ne peut être interprété comme recommandant toute pratique ou tout produit en violation de toute loi ou toute réglementation. L'utilisateur est le seul responsable de déterminer la pertinence de tout matériau ou produit dans un but précis et d'adopter des mesures de sécurité appropriées. Nous déclinons toute responsabilité pour blessures ou dommages résultant de toute utilisation abusive de la matière ou du produit décrit ici.

Date de révision : 21 septembre 2017 Remplace le document en date du : 28 mars 2017

Sections révisées : 1